Portugal

Activité de la Croix-Rouge en 1922 [1].

La Société portugaise de la Croix-Rouge qui n'avait pas publié de compte rendu depuis 1921, vient de faire paraître son rapport pour l'année 1922 où sont exposées les conditions très difficiles dans lesquelles se trouve la société.

Le nombre des sociétaires en 1922 s'élève à 8,471. L'activité principale de la société s'exerce sous forme de postes de secours de Lisbonne, dont l'un a traité en 1922, 10,265 personnes et l'autre 5,603.

La société possède 4 voitures d'ambulance avec lesquelles elle doit faire face à tous les accidents dans la ville et parfois aux alentours.

Une fête des fleurs, organisée à Lisbonne, le 25 mai 1922 et à des dates différentes dans d'autres villes du Portugal, a rapporté une somme total de 102,612 esc. 42 [2].

Le nombre des délégations est très réduit. D'immenses ressources seraient nécessaires pour les entretenir. La Croix-Rouge évite de fonder de nouvelles délégations, sachant déjà par expérience que, dans ce petits pays, la fondation de plus d'une société ne sert qu'à entraver les autres institutions de bienfaisance existant déjà.

Par contre, la Croix-Rouge encourage toujours le développement de l'association des pompiers volontaires et des « Misericordes », plutôt que de fonder une nouvelle société.

Etant donné que l'avantage d'avoir une délégation consiste à pouvoir établir des postes de secours, il suffit de créer cette amélioration auprès des pompiers volontaires ou des « Misericordes », concentrant ainsi les efforts au lieu de les disperser, comme cela arrive en effet lorsqu'une délégation est fondée.

---

[1] *Relatorio da Gerencia da Sociedade Portuguesa da Crux Vermelha* referente ao ano de 1922. — Lisboa, Casa portuguesa, 1924. In-8, 26 p.

[2] L'escudo (écu) vaut 0,15 centimes-or à l'heure actuelle.

Portugal

Statistique des services d'ambulances en 1922. — Total dans les différentes villes du Portugal :

Traitements.....	39,460
Vaccinations.....	2,445
Transports.....	4,377

Serbie

Nouveau Comité central.

« Le Comité central de la société de la Croix-Rouge du royaume des Serbes, Croates et Slovènes a l'honneur de vous informer de son élection d'après les nouveaux statuts, dont un exemplaire vous a été envoyé au mois de novembre 1923 [1].

« La société vient d'être réorganisée en conformité des nouveaux statuts, d'accord avec le département militaire du royaume S. C. S. Ainsi nous aurons au moins 20 comités régionaux, 36 comités départementaux et des comités locaux correspondant aux divisions territoriales du département militaire. Le 31 décembre 1923, nous avions en tout 160 comités organisés, locaux, départementaux ou régionaux. L'assemblée générale ordinaire de ces comités s'est réunie le 30 janvier 1924.

« Ayant approuvé les rapports du Comité central et de la commission de surveillance pour la totalité des opérations de la société pour les années 1921, 1922 et 1923, l'assemblée élut comme président de la société le Dr Marco T. Lecco, professeur honoraire de l'université de Belgrade, ainsi que les membres du Petit Comité central et de la commission de surveillance.

« Le compte rendu général paraîtra incessamment avec les résolutions de l'assemblée générale. Parmi les résolutions prises, il a été décidé que les personnes ayant bien mérité de la Croix-

[1] Voy. *Bulletin international*, t. LIV, 1923, p. 1229.